



YACHT CLUB DE CANNES

Semaine Internationale de Cannes 15 au 18 Février 2006

AVIS DE COURSE

La Fédération Française de Voile et le Yacht Club de Cannes ont le plaisir de vous inviter à participer à la régates « Semaine Internationale de Cannes », du 15 au 18 Février 2006.

1 Autorités organisatrices :

La Fédération Française de Voile et le Yacht Club de Cannes.

2 Règles de Course :

Cette régates sera régie par :

- 2.1. Les Règles Internationales de Course à la Voile 2005/2008,
- 2.2. Les prescriptions de la Fédération Française de Voile,
- 2.3. Les Règles des classes en vigueur,
- 2.4. Les Instructions de Course et modifications éventuelles,
- 2.5.1 Le présent Avis de Course.

3 Classification ISAF

L'épreuve est GRADE 2 pour le Classement officiel ISAF des Classes Olympiques

4 Admissibilité et inscriptions

L'épreuve est ouverte à la classe Internationale des FINN..

Les pré inscriptions devront parvenir au Yacht Club de Cannes avant le 10 février 2006

Les confirmations d'inscriptions auront lieu le 14 février 2005, 9h00/16h30, et le 15 février 2005, 9h00/12h00

Les concurrents devront obligatoirement présenter à l'inscription :

La licence FFV valide avec cachet médical ou certificat d'assurance pour les étrangers

Etre en règle avec l'IFA

La carte d'autorisation de port publicitaire si nécessaire

Les concurrents étrangers devront présenter un certificat d'assurance en responsabilité civile ou souscrire une licence sportive de Fédération Française de Voile.

FRAIS DE DOSSIER : 62€ A adresser au Yacht Club de Cannes

Le nombre de participants est limité à 100 bateaux

5 Publicité :

L'épreuve est classée en catégorie C.

6 Programme :

14 février : accueil .

15 février : accueil et courses à partir de 14 heures,

16 février : courses à partir de 11 heures,

17 février : courses à partir de 11 heures.

18 février : courses à partir de 10 heures et remise des prix vers 17 heures.

7 Zone de course :

Parcours de type « triangle Olympique » ou « Banane » en rade Est ou Ouest de Cannes.

8 Pénalités

conformes aux règles de course 2005/2008 et aux règles de classe 2006.



YACHT CLUB DE CANNES

Semaine Internationale de Cannes

15 au 18 Février 2006

9 Classement :

Système de point à minima

Le nombre de courses sera de 9 courses maximum. L'épreuve sera validée si 4 courses ont été courues, au delà le plus mauvais résultat sera retiré du classement final. La règle A 1.3 des RCV 2005/2008 s'appliquera.

10 Responsabilité :

Les concurrents participent à la Régate entièrement à leurs propres risques – Voir règle 4 des RCV. Décision de courir - L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommages matériel, de blessures ou de décès dans le cadre de la régata aussi bien avant, pendant qu'après la régata.

11 Jauge :

Tous les voiliers engagés devront être en conformité avec les règles de jauge de leur classe.

12 Assurance :

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile ou son équivalent pour l'épreuve.

13 Stockage des bateaux :

Les bateaux seront reçus au Yacht Club de Cannes

14 Hébergement :

Office du Tourisme : tél : (33) (0)4 93 39 24 53 - fax: (33) (0)4 92 99 84 23 – www.cannes-on-line.com

Les camping cars ne sont pas autorisés en stationnement sur le territoire de la commune de Cannes.

Yacht Club de Cannes - Port Palm Beach – F 06400 Cannes

Tél : (33) (0)4 93 43 05 90 – Fax : (33) (0)4 93 43 28 87

yccannes@wanadoo.fr

<http://perso.wanadoo.fr:yccannes/>

www.finn-france.com

**Semaine Internationale de Cannes
15 au 18 Février 2006**



YACHT CLUB DE CANNES
FICHE D'INSCRIPTION

N° de VOILE :

Nom :

Prénom :

N° de Licence:.....

Club :.....

Adresse :

.....

Code Postale :.....

Ville :.....

Téléphone :.....

e.mail :.....

Règlement de **euros par espèce ou chèque à l'ordre du Yacht Club de**
Cannes

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

Conformément à l'article 4 de l'arrêté du 3 mai 1995, relatif aux manifestations nautiques en mer, le soussigné déclare être le chef de bord et à ce titre capitaine du navire au titre du droit maritime . Il a l'entière responsabilité de son navire et de son équipage. Il s'assure que le navire et tous les équipements requis sont en bon état, que l'équipage a la connaissance et l'aptitude nécessaire pour assumer la manœuvre et l'utilisation. Il lui appartient de ne pas prendre le départ ou de gagner un abri ou les circonstances seraient de nature à mettre en danger son navire et son équipage.

Par cette déclaration ; il décharge de toute responsabilité le Comité d'Organisation, le Jury et le Comité de Course et toutes autres personnes physiques ou morales qui participent à l'organisation , à quelque titre que ce soit, tant en ce qui le concerne, qu'en ce qui concerne son équipage et son navire.

Par ailleurs, il accepte de se soumettre aux règles de course de l'ISAF et à toutes autres règles qui régissent cette manifestation. Le soussigné déclare avoir pris connaissance des conditions ci dessus

Date.....

Signature